



## PRÉFET DE L'ESSONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évry-Courcouronnes, le 15/10/2021

#### **Sécheresse et usages de l'eau : Levée des mesures de limitation ou de restriction des usages de l'eau pour le bassin versant de l'Orge et de ses affluents, à l'exception de l'Yvette et de ses affluents.**

Les conditions météorologiques de cet automne 2021, marquées par des épisodes pluvieux, ont fait suite à une légère phase de sécheresse en fin de période estivale. Le débit des cours d'eau du département de l'Essonne a donc connu une remontée significative.

L'article R. 211-66 du code de l'environnement prévoit qu'il soit mis fin aux mesures instaurées pour faire face aux conséquences d'une sécheresse ou d'un risque de pénurie d'eau lorsque la situation hydrologique redevient normale.

Le dispositif d'encadrement, applicable dans le département de l'Essonne, comprend des seuils critiques progressifs en fonction de l'état hydrique des ressources dans des zones d'alerte préalablement délimitées.

Actuellement, le débit des rivières de l'Orge et de la Rémarde sont redevenus supérieurs à leur seuil de vigilance et *a fortiori* de leurs seuils progressifs d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise. Cette situation de retour à la normale est constatée sur la zone d'alerte du bassin versant de l'Orge et de ses affluents, à l'exception de l'Yvette et de ses affluents.

Aussi, toutes les mesures d'information et de sensibilisation à une utilisation économe de l'eau sont maintenant levées. L'arrêté préfectoral correspondant est consultable aux adresses réticulaires suivantes :

– <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Arretes/Eau-arretes-prefectoraux-et-recepisses-de-declaration> (paragraphe « sécheresse et limitation d'usages de l'eau ») ;

– <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr> .

Néanmoins, le retour à une situation hydrologique plus favorable d'un point de vue quantitatif, ne doit pas faire oublier que l'eau demeure une précieuse ressource naturelle à préserver. Dans ce but, les pouvoirs publics expriment leur confiance aux usagers.

#### **Bureau de la Communication Interministérielle Préfecture de l'Essonne**

Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37  
Mél : [pref-communication@essonne.gouv.fr](mailto:pref-communication@essonne.gouv.fr)

Boulevard de France  
91 010 Évry-Courcouronnes